

Avril 2014 – Numéro 43

Edito : Gouvernement de combat oui, mais quels combats ?

Le Président de la République a décidé de remanier son gouvernement pour mettre en place un « gouvernement de combat » et de lui assigner comme ligne politique celle du « produire plus et du produire mieux, produire en France ». Une ligne de conduite qui amplifie le virage amorcé, au niveau politique, par l'annonce du Plan de Compétitivité en janvier dernier. Alors je le dis clairement : cette ligne me convient.

Si elle me convient c'est qu'il est grand temps de redonner à l'économie toute sa place et tout son sens. Je ne suis pas pour que s'applique la seule loi du marché. Je suis contre le « libéralisme sauvage ». Je ne suis pas non plus favorable à un interventionnisme forcené de l'Etat. Je suis contre l'accumulation sans fin des contraintes législatives et autres normes réglementaires. Je suis pour un modèle d'économie, celui que nous portons dans nos filières, où nous faisons de l'économie une priorité mais en l'inscrivant dans un cadre responsable et vertueux, respectueux des hommes, de l'environnement et des territoires.

Si je dis cela c'est aussi parce que, comme beaucoup, j'estime que s'il est probablement nécessaire d'attirer à grands coups d'avantages divers ou variés des investisseurs étrangers en France, cela me choque de voir que, dans le même temps, la compétitivité de bon nombre d'acteurs nationaux n'est pas encouragée et que l'esprit d'entreprendre est muselé pour d'obscures raisons qui ne sont souvent que pure démagogie. Pas besoin de regarder bien loin pour s'en convaincre : notre secteur en est l'illustration même.

Donc la ligne politique définie par le Président de la République me convient mais encore faut-il passer du « pacte aux actes ». Mais encore faut-il passer du « pacte aux actes ». En sera-t-on capable ? J'ai des doutes mais je l'espère. En tout état de cause, on le verra rapidement tant les sujets sur la table relatifs à nos productions sont importants : répartition de l'enveloppe des 2% d'aides couplées, condamnation des attaques contre des variétés tolérantes aux herbicides, adoption du dispositif réglementaire adéquat pour le Biodiesel 7+, affirmation du rôle des interprofessions, validation des MAE dont celles applicables aux départements de zones intermédiaire, facilitation du recours aux facteurs de productions, appui à la recherche et au développement, gestion des risques, voilà quelques-uns des sujets sur lesquels j'attends des avancées positives.

Car ne nous y trompons pas : « le produire en France, produire plus et mieux » s'applique automatiquement à l'agriculture. Nous produisons bien en France, nous produisons aujourd'hui dans le respect des préoccupations environnementales, sociales et territoriales et nous souhaitons produire plus. Pour ce faire, nous sommes déterminés à entrer dans des logiques de filières desquelles nous sommes tous acteurs et à engager nos propres moyens à côté d'autres partenaires publics ou privés.

Reste à savoir si les choix politiques qui seront faits conforteront notre ambition en faveur d'une agriculture performante et dynamique, moteur de la reprise de la croissance et acteur de l'affirmation de notre pays tant en France que sur la scène internationale. J'espère que le gouvernement ne se trompera pas de combat. Je compte pour ce faire sur le Ministre de l'Agriculture et ce d'autant plus qu'il se dit à l'écoute de nos préoccupations et aujourd'hui il peut leur porter cette bonne parole !

Gérard TUBERY

1. Loi d'avenir agricole

Le texte a été débattu en commission des Affaires Economiques du Sénat du 18 au 20 février, et sera débattu en séance publique du 8 au 12 avril prochain. Voici les principales modifications votées par les sénateurs sur les thèmes économiques et environnementaux.

En ce qui concerne les **GIEE**, les sénateurs de la commission des Affaires économiques ont voté l'obligation d'intégrer des critères sociaux (amélioration des conditions de travail, lutte contre l'isolement en milieu rural, etc) dans le projet pluriannuel pour obtenir l'agrément « GIEE », qui n'était qu'optionnel dans le texte voté par les députés. Les sénateurs remplacent systématiquement et dans tout le texte de loi la double performance par la triple performance économique, écologique et sociale. L'agrément « GIEE » devrait être attribué par le préfet de région. Le projet initial du gouvernement ne précisait aucune modalité sur les responsables de l'attribution de l'agrément et renvoyait la question dans des décrets d'application. Les députés avaient déjà modifié cette mesure puisqu'ils avaient ajouté la mention d'un cadre national pour définir les types de critères à prendre en compte dans la procédure d'obtention de l'agrément. Les sénateurs vont plus loin en confiant cette responsabilité au préfet de région, donc à l'Etat et non aux régions. En revanche, la présomption d'entraide en cas d'échanges entre agriculteurs de semences ou de plants n'appartenant pas à une variété protégée par un COV et produits sur une exploitation hors de tout contrat de multiplication de semences ou de plants destinés à être commercialisés n'a pas été supprimée.

Une des mesures les plus modifiées par la commission des Affaires économiques du Sénat concerne le **bail environnemental**. Une liste de motifs qui peuvent pousser le bailleur à imposer des clauses environnementales est introduite (la préservation de la ressource en eau, de la biodiversité, des paysages, de la qualité des produits, des sols et de l'air, la prévention des risques naturels et la lutte contre l'érosion) mais l'introduction de ces clauses environnementales n'est possible uniquement que pour maintenir des pratiques ou des infrastructures déjà existantes. Cette nouvelle rédaction permet le statut quo par rapport à la situation actuelle. La FOP s'en félicite car la version votée par les députés était inapplicable sur le terrain.

Autre élément sur lequel la FOP est particulièrement mobilisée, les **interprofessions** et la question de leur représentativité. La FOP alerte depuis de nombreux mois maintenant sur les risques de blocage des interprofessions et le mélange des genres. Il ne faut pas mélanger l'économique, qui fonctionne actuellement, avec le politique, ce qui est le cas avec l'introduction du critère des voix aux élections chambres pour juger de la représentativité d'une interprofession. Les sénateurs ont ajouté des éléments pour prouver la représentativité des interprofessions. Jusqu'à maintenant, chaque secteur devait représenter 2/3 des opérateurs ou du chiffre d'affaires. Ce critère est désormais complété par la formule suivante « La représentativité de chaque secteur d'activité est appréciée au regard de la structuration économique de chaque filière ».

Lors de l'audition du président Tubéry au Sénat, la FOP a remis un amendement soutenu par les instituts techniques et la FNSEA qui demandait que la représentativité d'une organisation interprofessionnelle soit appréciée en prenant conjointement deux secteurs d'activité économique. On considérerait alors l'interprofession comme représentative dès lors que les 2/3 du volume du produit seraient atteints dans deux secteurs pris conjointement et chacune des autres branches prises individuellement. L'ajout de la formule « La représentativité de chaque secteur d'activité est appréciée au regard de la structuration économique de chaque filière » permet aux interprofessions qui le souhaitent de pouvoir mettre en œuvre la représentativité conjointe sans l'imposer aux autres. Les sénateurs ont également introduit un quatrième critère : au cas où aucun des critères actuellement prévus ne puisse être mesuré, un accord interprofessionnel peut être étendu si l'interprofession démontre qu'il n'a pas été dénoncé par des organisations professionnelles représentant au moins 1/3 en volume dans le mois suivant la publication de cet accord interprofessionnel.

En matière de questions environnementales, le **transfert des autorisations de mises sur le marché à l'ANSES** est confirmé mais le ministre de l'Agriculture pourra, dans un délai de 30 jours, demander le réexamen du dossier. De plus, les sénateurs de la commission des Affaires économiques ont supprimé l'obligation de conseil lors de chaque vente ou session gratuite de **produits phytosanitaires**, conformément aux revendications des distributeurs et de la FNSEA. Dans le même temps, les sénateurs ont précisé le type de conseil à fournir : il doit s'agir « d'un conseil global et spécifique, individualisé ». Le problème qui se pose ici est qu'il n'existe pas de définition juridique du terme « global ». On ne sait donc pas actuellement tout ce qui peut être entendu sous ce vocable.

2. Mesures agro-environnementales

Le 15 avril, la France devra notifier aux autorités européennes les mesures agro-environnementales climat ou unitaires qu'elle souhaite mettre en place en France.

La FOP a œuvré au cours de ces derniers mois pour mettre en avant plusieurs MAE :

- Une MAE légumineuses et cultures mellifères. Cette mesure a été présentée en groupe de travail du Comité apicole de FranceAgriMer et a suscité l'intérêt des participants, mais un certain nombre de points reste à discuter. Cela fera l'objet d'une réunion qui doit se tenir le 8 avril, avec les Pouvoirs publics.
- La reconduction des MAE IRRIG 04 et 05. Ces mesures qui encouragent l'introduction d'une ou deux légumineuses au sein de la rotation, dans les zones essentiellement concernées par des problématiques sur l'eau, seront reconduites. La FOP a obtenu que ces mesures soient ouvertes à une nouvelle région : le Poitou-Charentes, qui vient s'ajouter aux régions Midi-Pyrénées, Alsace, Aquitaine et Rhône-Alpes. Malheureusement, la liste s'arrête aujourd'hui à ces régions. La FOP travaillera, en lien étroit avec le CETIOM, à la possibilité, pour les années à venir, d'élargir le principe de cette mesure à la culture de tournesol.
- La FOP a également rappelé lors du Sommet du Végétal, via la voix de son Président, Gérard Tubéry, l'importance de défendre la mise en place d'une mesure compensatoire pour les zones intermédiaires. Un groupe de travail, réuni sous l'égide de la DGPATT travaille actuellement sur le cahier des charges. Les négociations avec la profession sont difficiles, notamment concernant les exigences en termes d'IFT.
- La FOP réfléchit également, en lien avec le CETIOM et l'UNIP, à la mise en place d'une mesure sur l'introduction de légumineuses et de techniques alternatives dans les itinéraires techniques qui permettent de limiter les utilisations d'intrants.

La FOP espère que ces mesures pourront être déployées dès 2015 mais continuera de toute façon à œuvrer pour que ces mesures soient prises le plus rapidement en compte dans le cadre du second pilier.

Pour avoir davantage d'information sur ces mesures, n'hésitez pas à nous contacter.

3. Réforme de la PAC : adoption imminente des actes délégués

Pour pouvoir être mises en pratique, de nombreuses mesures du paquet législatif sur la nouvelle PAC doivent être précisées ou complétées par des actes délégués. Après plusieurs mois de travaux et de consultations internes, la Commission a adopté une première série d'actes délégués, dont l'acte délégué ayant trait aux paiements directs. Ils ont en suite été soumis à l'approbation du conseil et ont été examinés par le Parlement européen.

Parmi ces textes figurent les modalités de mise en place du verdissement et plus particulièrement des SIE. La possibilité de cultiver des cultures fixant l'azote sur ces SIE y est actée, sans qu'elle soit assortie de restrictions particulières en terme d'itinéraire cultural. La FOP se félicite de cette mesure qu'elle avait fortement demandée à Bruxelles, mais notre vigilance ne retombe pas puisque chaque Etat membre pourra imposer des règles particulières et devra définir la liste des cultures fixant l'azote qui pourront être produites sur ces SIE.

Autre point qui a fait l'objet de discussions entre la FOP et les Pouvoirs publics : la grille d'équivalence qui permet de "traduire" un hectare en culture fixant l'azote en équivalent SIE. Dans le projet initial 1 ha de ces cultures fixant l'azote affecté aux SIE ne comptait que pour 0,3 ha de SIE. Cette mesure injuste et peu fondée d'un point de vue environnemental a finalement pu être partiellement corrigée puisque la Commission a accepté de remonter ce coefficient à 0,7 (la FOP demandait 1). De même une clause de rendez-vous liée à l'impact des SIE sur le potentiel de production a été fixée à dans un an.

Avec ces modifications, le PE devrait être en mesure d'adopter ces actes délégués le 7 avril.

4. Climat et énergie

- **Conseil européen des 20 et 21 mars**

Le climat et l'énergie étaient à l'ordre du jour du conseil européen des 20 et 21 mars. Les chefs d'Etat et de gouvernement devaient notamment discuter de la proposition de la Commission européenne qui recommande une diminution de 40% des émissions de GES d'ici 2030 (par rapport à 1990), une part des énergies renouvelables de 27% et une efficacité énergétique de 40%. Ces objectifs seraient contraignants au niveau européen mais pas au niveau des Etats membres, qui devraient conserver leur « souveraineté énergétique ».

Les chefs d'Etat et de gouvernement ont acté qu'une politique européenne en matière de climat et d'énergie devait « garantir une énergie à des prix abordables, assurer la compétitivité industrielle et la sécurité d'approvisionnement et concourir à la réalisation des objectifs dans les domaines du climat et de l'énergie ». Néanmoins, aucune décision n'a été prise, le conseil renvoyant la décision à octobre 2014.

La FOP souhaite qu'en matière d'énergies renouvelables, un objectif propre au secteur des transports soit défini. En effet, un objectif de 10% existe déjà dans la directive énergies renouvelables, ce qui a notamment permis le développement des biocarburants.

- **Rapport du GIEC sur le réchauffement climatique : Implication pour l'agriculture européenne**

Le deuxième volet du 5^{ème} rapport du groupe intergouvernemental d'experts de l'ONU sur l'évolution du climat (GIEC) a été validé à Yokohama au Japon le 31 mars. Selon le groupe, « *La probabilité d'impacts graves, étendus et irréversibles s'accroît avec l'intensification du réchauffement climatique* ».

Les experts présentent les principales implications pour l'agriculture européenne : Si des baisses de rendements importantes ont déjà été observées dans plusieurs régions d'Europe, elles pourraient atteindre 10% dans le cas où la température mondiale augmenterait de 5,4°C d'ici 2080. On s'attend également à ce que les événements climatiques extrêmes s'intensifient, et deviennent de plus en plus fréquents ; ce qui aura des impacts sur la variabilité des rendements, à la fois dans le temps, mais aussi entre les régions de production.

Les bio-agresseurs, comme le phoma du colza ou le fusarium du blé pour ne donner que ces exemples, auront des impacts plus importants. D'après les experts, combiner techniques agronomiques adaptées et sélection variétale serait un élément de réponse ; en gardant à l'esprit que la sélection n'a pas encore trouvé de réponses à l'adaptation aux variations brusques des températures.

Enfin, la ressource en eau se trouvera fortement réduite dans le Sud de l'Europe, alors que la demande augmentera suite à l'installation de sécheresses successives. Le Nord et les territoires continentaux s'exposeront davantage à de fortes crues. Cela aura des répercussions sur la croissance de la plante, le travail du sol et, in fine sur le rendement.

Les experts proposent des solutions techniques et agronomiques : Entre autres, semis précoce, augmentation de la matière organique dans le sol, systèmes peu consommateurs d'énergie, optimisation de l'irrigation.

5. Variétés tolérantes aux herbicides (VTH)

Il n'y a pas d'OGM cultivés en France, et l'arrêté récemment pris par le ministère de l'Agriculture sur le maïs OGM MON 810 a su nous le rappeler !

Le 9 avril prochain, deux agriculteurs, victimes de fauchage en Indre-et-Loire en 2010 seront à nouveau appelés à témoigner contre trois faucheurs volontaires, dont deux ont été condamnés mais ont fait appel.

Les faucheurs seront sûrement nombreux à venir soutenir ces comparants et à essayer de véhiculer un message de peur. Les agriculteurs que nous soutenons sauront rappeler que cet acte est avant tout un acte de vandalisme qui doit être condamné.

6. Un marché à terme pour le tourteau de colza

Euronext, filiale d'Intercontinental Exchange Group a annoncé le lancement, courant 2014, d'un « Complexe Colza » qui proposera des contrats à terme et des options sur le tourteau et l'huile de colza en contrats individuels. Ils attendent encore les autorisations réglementaires.

7. Projet de loi sur la biodiversité

Lors de l'ouverture de la conférence environnementale de septembre 2012, le président de la République a affirmé vouloir faire de la France « un Etat exemplaire en matière de reconquête de la biodiversité ». Tel est l'objet du projet de loi présenté en Conseil des ministres le 26 mars 2014 par Philippe Martin.

Le projet de loi pose les principes fondamentaux de la biodiversité : il intègre l'ensemble des êtres vivants, et possède un caractère dynamique intrinsèque. Il introduit également les principes « Eviter, Réduire et Compenser » les atteintes sur les écosystèmes et de solidarité écologique sur l'interdépendance des écosystèmes et des êtres vivants, dont l'homme.

Il crée également de nouvelles institutions comme le comité national de biodiversité, le conseil national de protection de la nature et l'agence française de la biodiversité. Le comité national de la biodiversité pourra être saisi par le gouvernement sur tout projet de loi ou décret relatif à la biodiversité, et remplace le comité « trames

verte et bleue ». Le conseil national de protection de la nature aura une mission d'expertise scientifique et technique. Enfin, l'agence nationale pour la biodiversité verra fusionner en son sein l'ONEMA, l'agence des aires marines protégées, la fédération des parcs nationaux de France et l'atelier technique des espaces naturels.

La France ratifie en outre le protocole de Nagoya relatif à l'accès aux ressources génétiques et au partage juste et équitable des avantages grâce à ce projet de loi. Enfin, de nouveaux outils juridiques sont introduits comme les établissements publics de coopération environnementale, les obligations réelles environnementales (qui pourront être contractées entre propriétaires immobiliers et une collectivité publique, un établissement public ou une personne morale de droit privé), les zones soumises à contraintes environnementales (délimitées par le préfet avec mise en place de programme d'actions de protection des habitats d'espaces protégées), les assolements en commun, ou bien encore le remembrement à finalité environnementale.

8. Du côté de la filière

• Résultat net en hausse pour Sofiprotéol

Le résultat net agrégé 2013 de Sofiprotéol devrait être en hausse par rapport aux deux exercices précédents. Dans une conjoncture particulièrement difficile (marché très concurrentiel, prix des matières premières élevés et baisse de la consommation), ce résultat traduit la solidité du modèle de Sofiprotéol et illustre les effets positifs de la première année du plan stratégique CAP 2018 que s'est fixé le groupe.

Le chiffre d'affaires des activités industrielles qui s'élève à 7 milliards d'euros, fléchit de 4% en 2013, en raison essentiellement de la baisse des prix de marché et du changement de périmètre, en particulier sur le biodiesel. Néanmoins, le groupe a renforcé ses investissements industriels, à 139 millions d'euros, en progression de 19%, pour poursuivre son développement et améliorer sa compétitivité.

Fin 2013, les effectifs du groupe étaient de 8 240 collaborateurs, dont 5 520 en France et 2 720 à l'international.

- Le Pôle végétal :

Le Pôle végétal de Sofiprotéol enregistre des résultats contrastés. Son chiffre d'affaires s'élève à 5,1 milliards d'euros en 2013, soit un repli de 6,5% par rapport à 2012. L'EBITDA estimé est de 137 millions d'euros. Lesieur Cristal (filiale marocaine de Lesieur), Expur (spécialiste de la trituration de graine en Roumanie), et Oleon et Novance (numéro un européen dans l'oléochimie), améliorent en moyenne leurs chiffres d'affaires de 6%. Des innovations dans les deux métiers de Lesieur Cristal, l'huile et le savon, expliquent en partie la réussite de cette filiale. En Roumanie, le groupe a poursuivi ses investissements dans ses capacités de trituration et dans les marques d'huiles alimentaires, comme Bunica.

Le chiffre d'affaires de Lesieur baisse de 4,7% en raison de la diminution des volumes, notamment en grande distribution et malgré de très bonnes performances dans le métier des sauces et condiments.

Saipol (en charge de la trituration) a souffert de la disponibilité des graines et de la compression de ses marges, et voit donc son chiffre d'affaires diminuer de 4,2%.

Diester Industrie, filiale dédiée à la production de biodiesel, a connu un premier semestre difficile, en raison de la concurrence des importations subventionnées. Son chiffre d'affaires baisse de 11,1% en 2013. L'arbitrage positif au niveau européen obtenu en Juillet 2013 a permis de redresser les marges de production et de finir l'année avec des résultats en nette amélioration par rapport à 2012.

- Le Pôle animal :

Le Pôle animal réalise un chiffre d'affaires de 1,9 milliard d'euros, en hausse de 3,9% par rapport à 2012. L'EBITDA estimé est de 48 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires de l'activité Nutrition, qui représente près de 60% du pôle, augmente de 4,2%. Il témoigne du dynamisme de Sanders qui augmente ses parts de marché grâce à la mise en place d'alliances stratégiques (Michel, Euralis, Agrial, Ucab). Les résultats des filières œufs et volailles sont en baisse du fait de la difficulté à répercuter l'augmentation des prix des matières premières sur les marchés avals.

- Métier financier :

Dans son métier financier de Banque de développement, et dans un contexte économique délicat, Sofiprotéol a engagé 23 millions d'euros en 2013, dont 5 millions d'euros de soutien à l'innovation et

10 millions d'euros dans Siclaé sous forme d'obligations convertibles. Le groupe poursuit également son soutien aux filières d'élevage par la gestion ou la participation à différents fonds de garanties et d'investissements. Ainsi, aux côtés d'autres investisseurs, il a souscrit une émission d'obligations de Triskalia Développement, holding du groupe coopératif Triskalia, qui détient la majorité de Nutréa, l'un des principaux acteurs de la nutrition animale en Bretagne.

- **Naissance de la marque filière Terres OléoPro**

Plus de 90% des ménages français consomment chaque jour un des produits issus des huiles et protéines végétales.

C'est pourquoi, le 24 février, lors du Salon de l'Agriculture, les acteurs de la filière française des huiles et protéines végétales ont lancé leur marque « Terres OléoPro ». Ce label vise à construire un lien étroit entre tous les professionnels de la filière et à donner vie aux réalités de leur travail en faisant mieux connaître leur contribution au quotidien des Français et leur engagement pour une agriculture d'avenir, innovante et respectueuse de l'environnement.

Gérard Tubéry, Président de la FOP, a expliqué que ce label avait pour objectif de « donner plus de lisibilité aux consommateurs sur nos produits : « Je souhaite que le champ de tournesols ne soit pas uniquement perçu comme beau mais aussi comme utile, que les citoyens aient une perception économique de nos cultures ».

La marque est aussi le symbole d'une action collective. semenciers, organismes stockeurs, transformateurs, industriels de la nutrition animale, tous ces secteurs sont partenaires et peuvent d'ores et déjà afficher le logo sur leur produit fini.

- **Une Unité Mixte Technologique pour renforcer la compétitivité de la filière "Protéagineux" : PISOM**

Le ministère de l'Agriculture a labellisé pour cinq ans l'Unité Mixte Technologique PISOM (Pois, Idéotype, Systèmes, Observatoire des Maladies). Associant le CETIOM (Centre technique interprofessionnel des oléagineux et du chanvre, l'UNIP (l'Union Nationale Interprofessionnelle des Plantes riches en Protéines) et l'INRA, L'UMT PISOM a pour objectif de devenir le pôle français de connaissances, d'expertise et de transfert sur les maladies des protéagineux et en particulier du pois qui représente à lui seul 70% des surfaces en protéagineux cultivés en France. PISOM ambitionne de fournir des références et des outils pour mieux gérer les risques liés aux principales maladies et contribuer au développement de systèmes de production innovants, durables et respectueux de l'environnement, gage de compétitivité pour la filière "Protéagineux".

- **Ekoranda**

Afin de renforcer l'indépendance protéique de la France, Terrena, Valorex et Sofiprotéol ont créé en 2013 la société Ekoranda dont ils détiennent respectivement 51%, 25% et 24 % des parts.

Courant février, Gérard Tubéry a participé à l'inauguration cette usine de cuisson-extrusion de graines oléoprotéagineuses située dans la Vienne qui a représenté un investissement de 2M€. L'objectif est d'atteindre une production de 25 000 tonnes d'aliments par an à partir de matière première essentiellement d'origine française. Ces aliments, grâce au procédé industriel, devraient être plus digestes pour les animaux et améliorer le profil nutritionnel du lait et des viandes en préservant notamment les acides gras oméga 3.

9. Bilan des réunions FOP

Samedi 22 février, à l'occasion de sa venue au Salon de l'Agriculture, François Hollande a reçu, sur le stand de la Drôme, Gérard Tubéry et les présidents des AS végétales. Ce fut notamment l'occasion pour le Président de la République de rappeler le rôle stratégique de l'agriculture.

Mardi 25 février, Gérard Tubéry a rencontré René Souchon, Président de la Commission Agriculture, Pêche et Forêt de l'Association des Régions de France (ARF). A l'ordre du jour notamment le transfert de la gestion d'une partie des fonds du 2ème pilier de la PAC. La promotion d'un plan protéine ambitieux et la MAE légumineuses cultures mellifères ont été présentées. A notera aussi que l'ARF défend la loi d'avenir agricole et souhaite faire

